

Communication à caractère promotionnel



**Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'Échéance.
Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »**

✓ **Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

✓ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement :** 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.

✓ **Éligibilité :** **Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.**

*Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.***

✓ **Cotation :** **Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).**

✓ **ISIN :** **FR0013440294**

✓ **PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :** **DU 5 SEPTEMBRE 2019 AU 20 DÉCEMBRE 2019** (pouvant être clôturé sans préavis).

(1) Notations de crédit au 26 juillet 2019 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

AltaRendement2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'Échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Une exposition liée à l'évolution de l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% (ci-après l' « Indice ») qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;
- ✓ Chaque semestre, à partir du semestre 2, un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un gain potentiel de 4 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾ (soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an et un taux de rendement annuel net maximum de 6,75 %⁽³⁾) ;
- ✓ À l'Échéance des 10 ans :
 - un remboursement de l'intégralité du capital⁽⁴⁾ avec gain de 4 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an et un taux de rendement annuel net maximum de 5,14 %⁽³⁾) ;
 - un remboursement de l'intégralité du capital⁽⁴⁾ si l'Indice clôture en baisse de plus de 20 %, mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -0,84 %⁽³⁾) ;
 - une perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'Indice, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾. L'investisseur subit donc une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

AltaRendement2019 est un produit de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document à caractère promotionnel ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'Échéance le 3 janvier 2030). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,84 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 20 décembre 2019) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou Finale⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- ✓ **Objectif de gain potentiel de 4 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ (soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an) :** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial ou dès lors qu'à la Date de Constatation Finale, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial.
- ✓ **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque semestre, à partir du 2^e semestre, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- ✓ **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽⁴⁾ à l'Échéance⁽²⁾ :** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- ✓ **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'Échéance des 10 ans :** en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'Échéance.
- ✓ **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 4 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- ✓ **L'Indice est équi pondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an.**
- ✓ **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- ✓ **Risque de crédit :** L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la Formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- ✓ **Forte variabilité du montant remboursé à l'Échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,84 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de Constatation Initiale, le 20 décembre 2019, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (SEMESTRES 2 À 19)

Aux 18 Dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- ✓ Si, à l'une des Dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽²⁾
+
Un gain de 4 %⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾
(soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an)

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 5,21 %⁽³⁾ et 6,75 %⁽³⁾, selon le semestre du remboursement.

- ✓ Sinon, si à l'une des Dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 20)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 20 décembre 2029, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- ✓ Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 3 janvier 2030 :

L'intégralité du capital⁽²⁾
+
Un gain de $20 \times 4 \% = 80 \%$ ⁽²⁾,
soit un gain de 4 %⁽²⁾ par semestre écoulé
depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾
(soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an)

Soit un taux de rendement annuel net de 5,14 %⁽³⁾.

- ✓ Si, à cette date, l'Indice clôture **en baisse de plus de 20% mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 3 janvier 2030 :

L'intégralité du capital⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -0,84 %⁽³⁾.

- ✓ Si, à cette date, l'Indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 3 janvier 2030 :

Le capital⁽²⁾ diminué de la baisse de l'indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,76 %⁽³⁾.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour connaître le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,84 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

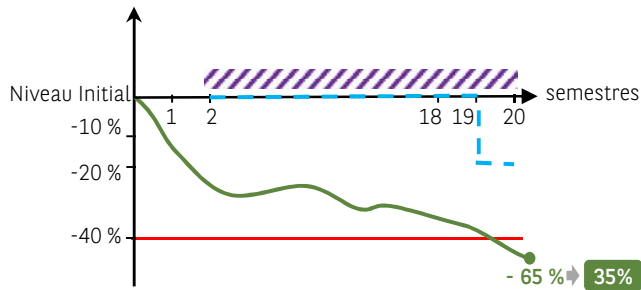
ILLUSTRATIONS

- Performance de l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW
Decrement 5% par rapport à son niveau initial
- - - Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain

- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'Échéance
- ▨ Période de Constatation Semestrielle

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL AU SEMESTRE 20⁽¹⁾

Performance de l'Indice



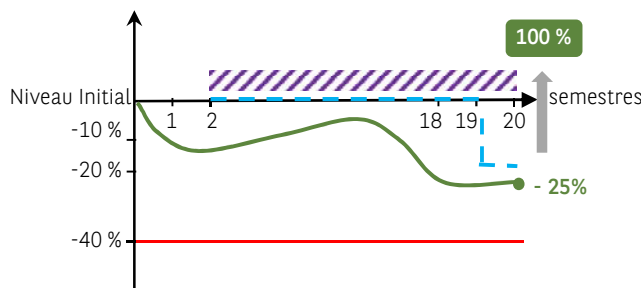
- ✓ Semestre 1 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- ✓ Semestres 2 à 19 : à chaque Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- ✓ Semestre 20 : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 65 % par rapport à son niveau initial, en-dessous du seuil de perte en capital à l'Échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾ - 65 % = **35 % du capital⁽²⁾**, soit un taux de rendement annuel net de -10,68 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -9,92 %⁽⁴⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'Échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL AU SEMESTRE 20⁽¹⁾

Performance de l'Indice

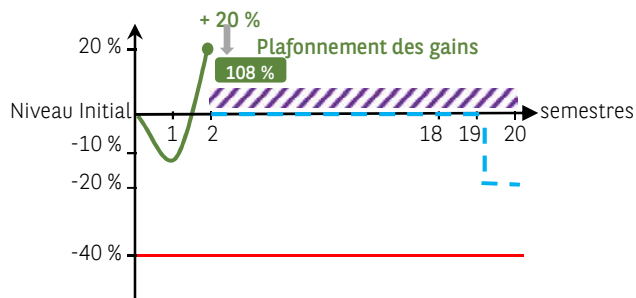


- ✓ Semestre 1 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- ✓ Semestres 2 à 19 : à chaque Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- ✓ Semestre 20 : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'Échéance, mais en-dessous du seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾, soit un taux de rendement annuel net de -0,84 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice, égal à -2,82 %⁽⁴⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION SEMESTRIELLE AU SEMESTRE 2⁽¹⁾

Performance de l'Indice



- ✓ Semestre 1 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- ✓ Semestre 2 : à la 1ère Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé, le produit est remboursé automatiquement par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽²⁾ + gain de $2 \times 4 \%^{(2)} = 108 \%^{(2)}$ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 6,75 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice, égal à 19,09 %⁽⁴⁾, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôturerait exactement au seuil de remboursement automatique ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation des gains à 4 %⁽²⁾ par semestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

- (1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.
- (2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.
- (3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,84 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- (4) Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

ZOOM SUR L'INDICE Euronext France Germany Leaders 50 EQUAL WEIGHT DECREMENT 5 %

L'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% est calculé par Euronext, un acteur de premier plan dans le domaine des Indices. Il est composé des 25 premières actions de sociétés allemandes et des 25 premières actions des sociétés françaises du CAC40 (par leur capitalisation boursière flottante).

L'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% équi pondère ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement. Comme pour celle de l'Indice Euro Stoxx 50®, sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en **retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un Indice dividendes non réinvestis classique.

Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'Indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 3,08 % par an depuis 2008 contre 5 % (prélèvement forfaitaire) pour l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% (source : Bloomberg). Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.euronext.com/fr/products/indices/NL0012365068-XAMS/marketinformation>

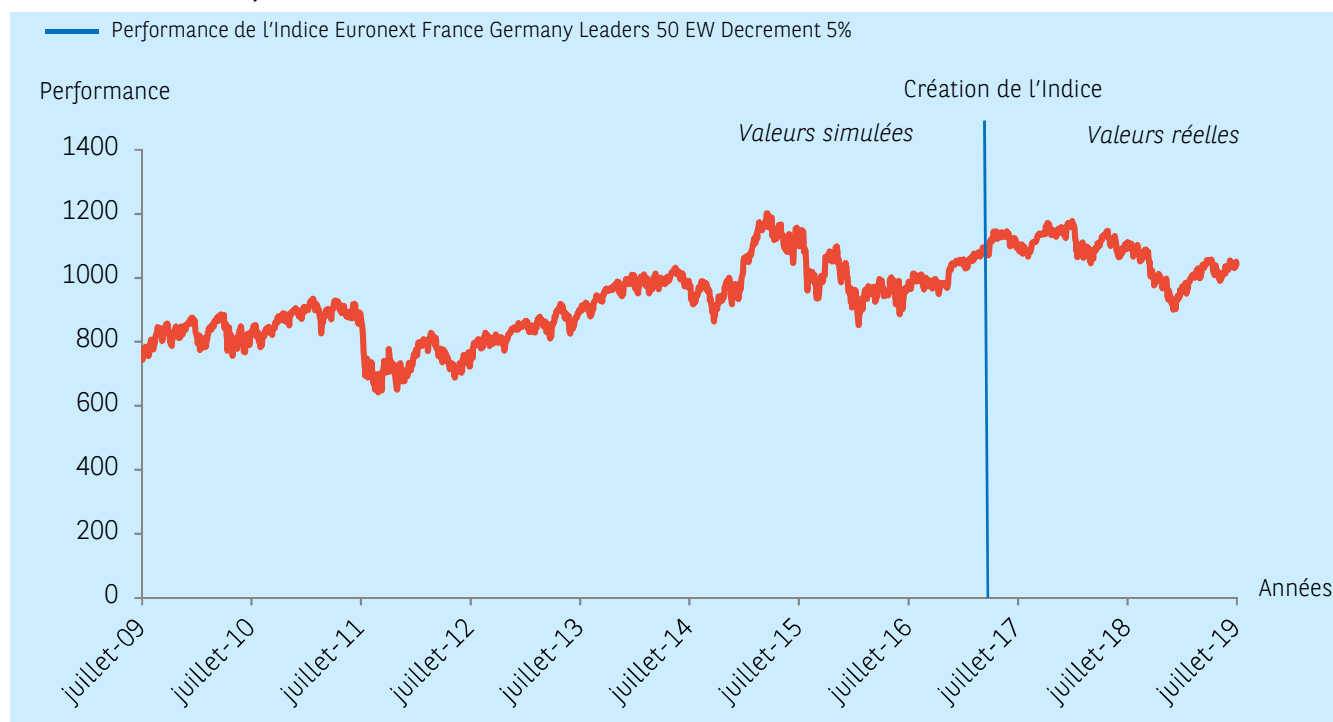
En bref :

- ✓ **PONDÉRATION** : les composants de l'Indice sont équi pondérés
- ✓ **RENDEMENT AJUSTÉ** : un prélèvement forfaitaire annuel de 5 % est déduit du rendement net
- ✓ **AGENT DE CALCUL** : l'Indice est calculé et sponsorisé par Euronext
- ✓ **REBALANCEMENT** : la composition de l'Indice est revue tous les trimestres

Performances de l'indice Euronext France Germany Leaders 50 Equal Weight Decrement 5%

Les performances historiques de l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% **sont fondées sur des valeurs simulées** du 25 juillet 2009 au 22 juin 2017, puis sur des valeurs réelles du 23 juin 2017 (date de création de l'Indice) au 25 juillet 2019.

Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

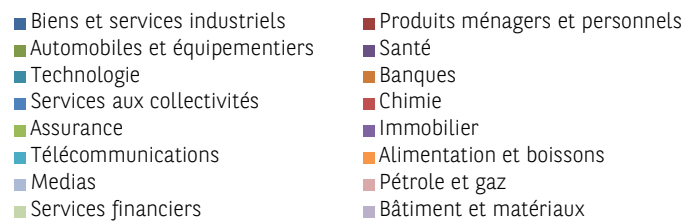


Performances cumulées de l'Indice au 8 juillet 2019	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5 %	-4,65 %	-5,16 %	6,88 %	6,98 %	17,25 %	38,41 %

Source : Bloomberg, le 25 juillet 2019

COMPOSITION DE L'INDICE À LA DATE DU 25 JUILLET 2019

Sociétés allemandes	Sociétés françaises
ADIDAS	AIR LIQUIDE
ALLIANZ	AIRBUS
BASF	AXA
BAYER	BNP PARIBAS
BAYERISCHE MOTOREN WERKE	CAPGEMINI
CONTINENTAL	MICHELIN
DAIMLER	DANONE
DEUTSCHE BANK	DASSAULT SYSTEMES
DEUTSCHE BOERSE	ENGIE
DEUTSCHE POST	ESSILORLUXOTTICA
DEUTSCHE TELEKOM	HERMÈS
DEUTSCHE WOHNEN	KERING
E.ON SE	LEGRAND
FRESENIUS MEDICAL CARE	L'OREAL
FRESENIUS SE CO	LVMH
HENKEL	ORANGE
INFINEON TECHNOLOGIES	PERNOD RICARD
LINDE AG	SAFRAN
MUNICH RE	SANOFI
RWE	SCHNEIDER ELECTRIC
SAP	SOCIETE GENERALE
SIEMENS	TOTAL
VOLKSWAGEN	UNIBAILRODAMCOWESTFIELD
VONOVIA	VINCI
WIRECARD	VIVENDI



Source: Bloomberg le 25 juillet 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des Titres de Créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- ⊙ **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à la performance de l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5%.
- ⊙ **Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit avant l'Échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'Échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- ⊙ **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5%, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment leur volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours du seuil de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- ⊙ **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- ⊙ **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013440294
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le visa n° 19-239 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 5 septembre 2019.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,84 % TTC du montant des Titres de créance placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent	Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% - Code Bloomberg EFGED, Code ISIN:NL0012365068 (dividendes réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an).
Période de commercialisation	Du 5 septembre 2019 au 20 décembre 2019
Date d'Émission	5 septembre 2019
Date de Constatation Initiale	20 décembre 2019
Dates de Constatation Semestrielle	21 décembre 2020 (Semestre 2), 21 juin 2021 (Semestre 3), 20 décembre 2021 (Semestre 4), 20 juin 2022 (Semestre 5), 20 décembre 2022 (Semestre 6), 20 juin 2023 (Semestre 7), 20 décembre 2023 (Semestre 8), 20 juin 2024 (Semestre 9), 20 décembre 2024 (Semestre 10), 20 juin 2025 (Semestre 11), 22 décembre 2025 (Semestre 12), 22 juin 2026 (Semestre 13), 21 décembre 2026 (Semestre 14), 21 juin 2027 (Semestre 15), 20 décembre 2027 (Semestre 16), 20 juin 2028 (Semestre 17), 20 décembre 2028 (Semestre 18), 20 juin 2029 (Semestre 19)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	4 janvier 2021 (Semestre 2), 5 juillet 2021 (Semestre 3), 3 janvier 2022 (Semestre 4), 4 juillet 2022 (Semestre 5), 3 janvier 2023 (Semestre 6), 4 juillet 2023 (Semestre 7), 3 janvier 2024 (Semestre 8), 4 juillet 2024 (Semestre 9), 3 janvier 2025 (Semestre 10), 4 juillet 2025 (Semestre 11), 5 janvier 2026 (Semestre 12), 6 juillet 2026 (Semestre 13), 4 janvier 2027 (Semestre 14), 5 juillet 2027 (Semestre 15), 3 janvier 2028 (Semestre 16), 4 juillet 2028 (Semestre 17), 3 janvier 2029 (Semestre 18), 4 juillet 2029 (Semestre 19)
Date de Constatation Finale	20 décembre 2029 (semestre 20)
Date d'Échéance	3 janvier 2030 (semestre 20)
Publication de la Valorisation	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013440294=BNPP] et sur Bloomberg et Télékurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société REFINITIV, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

(1) Notations de crédit au 26 juillet 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF.

AltaRendement2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 5 septembre 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013440294.

Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

ALTAPROFITS

Courtage d'assurances et MIOBSP

Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. ORIAS n° 07 023 588,

<http://www.orias.fr>, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Produits financiers et bancaires

Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Altaprofits - Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 067 200 Euros.

RCS Paris 428 671 036. Code NAF: 6622Z.

17, rue de la Paix - 75002 Paris - www.altaprofits.com - Tél. : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé) - Fax : 01 44 77 12 20



BNP PARIBAS



The bank for a changing world